

AFRICAN UNION

African Committee of Experts on the Rights  
and Welfare of the Child (ACERWC)



UNION AFRICAINE

Comité Africain d'Experts sur les Droits et le  
Bien-être de l'Enfant (CAEDBE)

الاتحاد الأفريقي

"An Africa Fit for Children"

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243 Roosevelt Street (Old Airport Area), W21K19, Addis Ababa, Ethiopia  
Telephone: (+ 251 1) 551 3522 Internet : <http://acerwc.org> Fax: (+ 251 1) 553 5716

## RÉSOLUTION SUR LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DROITS DE L'ENFANT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE), réuni en sa -----, tenue du ----- --,

**Considérant** son mandat de promotion des droits et du bien-être de l'enfant en Afrique conformément à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant;

**Rappelant** l'article 38 (1) de la Charte africaine des enfants qui autorise le CAEDBE à établir son propre Règlement Intérieur, que le CAEDBE a élaboré et révisé en 2013 et 2015 respectivement;

**Considérant** l'article 58 du Règlement Intérieur Révisé, qui permet au CAEDBE d'établir des mécanismes spéciaux et d'attribuer des tâches ou des mandats spécifiques à un membre individuel ou à un groupe de membres concernant la préparation de ses sessions ou l'exécution de programmes, études et projets spéciaux;

**Conscient** du fait que le préambule du Règlement Intérieur Révisé prévoit que par « mécanismes spéciaux », on entend soit le rapporteur spécial, le groupe de travail, le groupe d'étude, le sous-comité ou tout autre organe subsidiaire créé par le Comité avec un mandat spécifique;

**Profondément préoccupé** par l'impact négatif global du changement climatique sur l'écosystème mondial avec l'élévation du niveau de la mer, la réduction de la disponibilité en eau douce, l'augmentation du réchauffement climatique, la désertification et la perte de biodiversité et en outre préoccupé par son impact disproportionné sur les pays moins développés et en développement;

**Considérant** les rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) mettant en garde contre l'impact actuel du changement climatique et sa tendance à l'aggravation; et notant les diverses initiatives de l'Union africaine dans la lutte contre le changement climatique en Afrique telles que l'Initiative de la Grande Muraille

Verte africaine; le développement en cours de la stratégie africaine sur les changements climatiques, la stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) et du programme de surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique.

**Préoccupée par** l'impact disproportionné du changement climatique sur l'Afrique en raison de la capacité relativement limitée de réagir au changement climatique et de la forte dépendance aux terres et aux ressources en eau pour survivre; et **conscient que** plusieurs pays africains sont déjà confrontés à un problème de pénurie d'eau avec des millions d'enfants vivant dans des zones de pénurie d'eau élevée ou extrêmement élevée;

**En outre profondément préoccupé** par la vulnérabilité particulière des enfants aux risques du changement climatique en raison de la croissance de leur corps et du développement de leur esprit; et **conscient** du fait que, selon l'OMS, les enfants de moins de 5 ans portent le plus lourd fardeau de morbidité en raison du changement climatique et que la sous-nutrition, le paludisme, certains types de cancer qui affectent le plus les enfants sont exacerbés par le changement climatique et devraient augmenter considérablement en raison du réchauffement climatique.

**Notant que** les enfants, en tant que groupe le plus vulnérable au changement climatique et en tant que futurs héritiers de l'écosystème mondial, devraient participer de manière significative à toute décision ou action prise en rapport avec le changement climatique;

**Conscient** de l'impact du changement climatique sur divers droits reconnus dans la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant; y compris l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la survie et au développement, le droit à la santé et au bien-être et ses conséquences sur le droit à l'éducation, la protection contre les pratiques néfastes, la non-discrimination et la protection contre la violence et les abus et la protection des enfants en mouvement;

**Conformément** à la Norme de Procédures Opérationnelle pour la création de groupes de travail en tant que Mécanismes Spéciaux au sein du CAEDBE, adoptée par le Comité lors de sa 35ème Session Ordinaire le ---- 2020;

**Décide** de créer un groupe de travail sur les droits de l'enfant et les changements climatiques en Afrique.

## **Section I- Rôles et responsabilités**

Le groupe de travail aura les rôles et responsabilités suivants:

- i. Examiner l'impact du changement climatique sur les droits et le bien-être de l'enfant en Afrique;
- ii. Établir des normes et élaborer des stratégies efficaces pour combattre et inverser l'impact du changement climatique sur les droits et le bien-être de l'enfant;
- iii. Entreprendre une étude continentale sur le changement climatique et les droits des enfants en Afrique;
- iv. Développer une stratégie de prévention, d'atténuation et de lutte contre les impacts du changement climatique sur les droits et le bien-être des enfants en Afrique;
- v. Entreprendre diverses activités visant à sensibiliser et à galvaniser l'action sur la question relative au changement climatique et aux droits de l'enfant parmi les organes de l'Union Africaine, les Communautés Economiques Régionales, les Institutions Nationales des Droits de l'Homme, les Organisations de la Société Civile, les organisations dirigées par des enfants et des jeunes et d'autres parties prenantes concernées;
- vi. Rechercher, recevoir, examiner et agir sur base d'informations relatives aux droits de l'enfant et aux changements climatiques auprès des États Membres, des Institutions Nationales des Droits de l'Homme, des Organisations Intergouvernementales compétentes, des mécanismes internationaux et régionaux, des agences des Nations Unies, des Organisations de la Société Civile, des enfants et d'autres parties prenantes;
- vii. Prendre l'initiative d'élaborer les documents du CAEDBE concernant les droits des enfants et le changement climatique;
- viii. Rapporter au Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant sur les activités entreprises dans l'exercice du mandat; et
- ix. Faire un Suivi de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail.

## **Section II- Composition**

Les groupes de travail sont composés des membres suivants du comité;

- i. Hon-----;
- ii. Hon-----,
- iii. Hon-----:
- iv. Hon-----; et

- v. Quatre experts externes ayant une expérience et une expertise avérées sur la question du changement climatique et des droits de l'enfant, qui seront sélectionnés par le Comité après une annonce publique

### **Section III - Durée du mandat**

Le mandat des membres susmentionnés est de deux ans, à compter de la date à laquelle le comité finalise et adopte la sélection des experts externes formant le groupe de travail.

**Fait le ----- 2020, lors de la 35ème Session Ordinaire du CAEDBE tenue du 31 août au 08 septembre 2020**